conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Date de dernière parution: -Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR/FR 18.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code du produit : 47770404

Nom commercial : MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

lation (UFI)

Identifiant Unique De Formu: GSQ0-R0DX-600M-47AA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

mandées

Restrictions d'emploi recom- : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Helios TBLUS d.o.o.

> Količevo 65 1230 Domžale Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne respon-: 386 (1) 722 4383

sable/émettrice productsafety@helios.si

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tout les centres Anti-poison numéro ORFILA

(INRS): +33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion. Toxicité aiguë, Catégorie 4

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une

protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

heptane-2-one

acétate de 2-butoxyéthyle

Poly (oxy-1, 2-diyl), l'alpha .-. [3 - [3 - (2H-benzotriazole-2-yl) -5 - (1,1-diméthyléthyl)-4-

hydroxyphényl]-1-oxopropyl] -. oméga-

mélange de sébacates composé stériquement

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	NoIndex Numéro d'enregistre- ment		
heptane-2-one	110-43-0 203-767-1 606-024-00-3 01-2119902391-49	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 20 - < 30
hydrocarbures aromatiques en C9	918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2.5 - < 10
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - < 10
alliage réactif éthylbenzène, m- xylène et p-xylène	- 905-562-9 01-2119555267-33	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2 203-933-3	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332	>= 1 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

	607-038-00-2 01-2119475112-47	Acute Tox. 4; H312	
Poly (oxy-1,2-diyl), l'alpha [3 - [3 - (2H-benzotriazole-2-yl) -5 - (1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl] oméga-	104810-48-2 01-0000015075-76	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2.5
1-methyl 1,2,2,6,6- pentamethylpiperidin-4-yl deca- nedioate bis(1,2,2,6,6- pentamethylpiperidin-4-yl) deca- nedioate	1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0.25 - < 1
acide 2-éthylhexanoïque	149-57-5 205-743-6 607-230-00-6 01-2119488942-23	Repr. 2; H361d	>= 0.1 - < 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

veux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version 1.0

Date de révision: Numéro de la FDS:

18.11.2021

MAT000477704

FR/FR

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

18.11.2021

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

gereux

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des

surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de dernière parution: -Date de révision: Numéro de la FDS:

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

> FR / FR 18.11.2021

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pour plus d'informations, se reférer à la fiche technique du

produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
heptane-2-one	110-43-0	TWA	50 ppm 238 mg/m3	2000/39/EC
	Information su	ipplémentaire: Identi	fie la possibilité d'absorption	significative à
	travers la pea			
		STEL	100 ppm 475 mg/m3	2000/39/EC
	Information su travers la pea		ifie la possibilité d'absorption	significative à
		VLCT (VLE)	100 ppm 475 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			, Valeurs Ii-
	J	VME	50 ppm 238 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			, Valeurs li-
		entaires contraignant		
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm 710 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives	
		VLCT (VLE)	200 ppm 940 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites indicatives	
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
	Information su	upplémentaire: Indica	atif	
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

	Information su	upplémentaire: Indic	atif	
alliage réactif éthylbenzène, m- xylène et p-xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information su travers la pea		tifie la possibilité d'absorption	n significative à
	travers la pea	STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information su travers la pea		tifie la possibilité d'absorption	n significative à
		VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
		upplémentaire: Risq entaires contraignan	ue de pénétration percutané	e, Valeurs li-
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
		upplémentaire: Risq entaires contraignan	ue de pénétration percutané	e, Valeurs li-
acétate de 2- butoxyéthyle	112-07-2	TWA	20 ppm 133 mg/m3	2000/39/EC
, ,	Information su travers la pea		tifie la possibilité d'absorption	n significative à
		STEL	50 ppm 333 mg/m3	2000/39/EC
	Information su travers la pea		tifie la possibilité d'absorption	n significative à
	,	VME	10 ppm 66.5 mg/m3	FR VLE
		upplémentaire: Risq entaires contraignan	ue de pénétration percutané	e, Valeurs li-
		VLCT (VLE)	50 ppm 333 mg/m3	FR VLE
		upplémentaire: Risq entaires contraignan	ue de pénétration percutané	e, Valeurs li-

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	•		, ,	
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
heptane-2-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	394.25 mg/m3
			systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	84.31 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	1516 mg/m3
			miques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	54.27 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	23.32 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	23.32 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
hydrocarbures aroma-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	150 mg/m3
tiques en C9			systémiques	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

	Travailleurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	150 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Exposition à long terme	32 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	48 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35.7 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3.4 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	6 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- miques	2 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	11 mg/kg p.c./jour
alliage réactif éthyl- benzène, m-xylène et p-xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65.3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	442 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	289 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	260 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14.8 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Consomma-	Dermale	Long terme - effets	108 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

	teurs		systémiques	p.c./jour
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	16 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	180 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
acétate de 2- butoxyéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	333 mg/m3
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	86 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	169 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systé- miques	120 mg/kg
	Consomma-	Dermale		p.c./jour
	teurs	Definale	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Dermale	Aigu - effets systé-	72 mg/kg
	teurs	Bormaio	miques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Aigu - effets systé- miques	36 mg/kg p.c./jour
acide 2- éthylhexanoique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3.5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

-	. ,	
Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
heptane-2-one	Sol	0.321 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.00982 mg/l
	Eau douce	0.0982 mg/l
	Sédiment marin	0.189 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	1.89 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	12.5 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.982 mg/l
acétate de n-butyle	Sol	0.0903 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.018 mg/l
	Eau douce	0.18 mg/l
	Sédiment marin	0.0981 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	35.6 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.36 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

alliage réactif éthylbenzène, m-	Sol	2.31 mg/kg poids
xylène et p-xylène		sec (p.s.)
	Eau de mer	0.327 mg/l
	Eau douce	0.327 mg/l
	Sédiment marin	12.46 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6.58 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.327 mg/l
acétate de 2-butoxyéthyle	Sol	0.415 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.0304 mg/l
	Eau douce	0.304 mg/l
	Sédiment marin	0.203 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	2.03 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	90 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.56 mg/l
acide 2-éthylhexanoique	Sol	1.06 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Eau de mer	0.036 mg/l
	Eau douce	0.36 mg/l
	Sédiment marin	0.637 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	6.37 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	71.7 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.493 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

Protection respiratoire

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en pré-

sence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par

les directives d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
Couleur : incolore
Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus

basse))

: -35.5 °C

Point/intervalle d'ébullition : 152 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur

la plus basse))

Inflammabilité : Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides com-

bustibles

Point d'éclair : 25 °C

Température d'inflammation : 393 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur

la plus élevée))

Température de décomposition

Température de décomposi-

tion

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas

de feu.

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, cinématique : > 20.5 mm2/s (40 °C)

Temps d'écoulement : 38 - 42 s à 20 °C

Section transversale: 4 mm Méthode: DIN 53211

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

Solubilité dans d'autres sol-

/ants

partiellement miscible

Description: miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: < 4 (méthode de calcul (composantes principales,

valeur la plus élevée))

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.979 g/cm3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version 1.0

Date de révision: Numéro de la FDS:

18.11.2021

MAT000477704

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Entretient la combustion

COV (composés organiques : (Directive 2004/42/CE)

volatils) 418 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

Agents réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une ventilation adéquate est nécessaire.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1,848 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée: 1.0

> FR / FR 18.11.2021

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

heptane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

hydrocarbures aromatiques en C9:

née

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 oral (Rat): >= 10,760 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): >= 5,000 mg/kg

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 oral (Rat): >= 8,700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

acétate de 2-butoxyéthyle:

Toxicité aiguë par voie orale Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

DL50 oral (Rat): >= 2,400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): >= 50 mg/l

> Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de rév 1.0 18.11.2021

Date de révision: Numéro de la FDS:

MAT000477704

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

DL50 (Lapin): >= 1,500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Poly (oxy-1 ,2-diyl), l'alpha .-. [3 - [3 - (2H-benzotriazole-2-yl) -5 - (1,1-diméthyléthyl)-4-

hydroxyphényl]-1-oxopropyl] -. oméga-:

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

mélange de sébacates composé stériquement:

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

> FR/FR 18.11.2021

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acide 2-éthylhexanoique:

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la - Evaluation

fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

heptane-2-one:

Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

hydrocarbures aromatiques en C9:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acétate de n-butyle:

Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite Evaluation

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

hydrocarbures aromatiques en C9:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peu-

vent donner des effets narcotiques.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

hydrocarbures aromatiques en C9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 9.2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): >= 3.2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 200 mg/l

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): >= 647.7

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga: CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 356

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

nismes mg/l

Durée d'exposition: 40 h

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 1 - 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les microorga-

acétate de 2-butoxyéthyle:

nismes

CE50 (Bactérie): >= 1 - 100 mg/l

CL50 (Daphnia (Daphnie)): >= 1 - 10 mg/l

HISHICS

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): >= 31 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les microorga-

nismes

CL50 (Daphnia (Daphnie)): >= 142.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Bactérie): >= 2,800 mg/l

Poly (oxy-1 ,2-diyl), l'alpha .-. [3 - [3 - (2H-benzotriazole-2-yl) -5 - (1,1-diméthyléthyl)-4-

hydroxyphényl]-1-oxopropyl] -. oméga-:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

mélange de sébacates composé stériquement:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 78 d

pH: 8

S'hydrolyse lentement.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

Photodégradation : Se décompose rapidement au contact de la lumière.

acétate de 2-butoxyéthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

heptane-2-one:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1.98

hydrocarbures aromatiques en C9:

Coefficient de partage: n-

log Pow: < 4

octanol/eau

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1.81

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 25.9

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2.77 - 3.15

acétate de 2-butoxyéthyle:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 1.51

octanol/eau

mélange de sébacates composé stériquement:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2.37 - 2.77

octanol/eau pH: 7

acide 2-éthylhexanoique:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2.7

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

hydrocarbures aromatiques en C9:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

Mobilité : Milieu: Air

Contenu: 92.9 %

Milieu: Eau Contenu: 3.5 %

Milieu: Sol Contenu: 1.9 %

: Milieu: Sédiment Contenu: 1.8 %

Répartition entre les compartiments environnementaux

Koc: 1.71 - 14.70 Mobile dans les sols

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Koc: 537, log Koc: 2.73

Modérément mobile dans les sols Le produit s'évapore du sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 23 d

Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : 08 01 11*, déchets de peintures et vernis contenant des sol-

vants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1263
ADR : UN 1263
RID : UN 1263
IMDG : UN 1263
IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES
ADR : PEINTURES
RID : PEINTURES

IMDG : PAINT IATA : Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version 1.0

Date de révision: Numéro de la FDS:

18.11.2021 MAT000477704

FR / FR

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

18.11.2021

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3
Code de restriction en tun- : (D/E)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3 EmS Code : F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 366

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 355

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : nor

ment

RID

Dangereux pour l'environne: :

: non

ment

IMDG

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte: Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

: Non applicable

(Annexe XIV)

Règlement (CE) N^{o} 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

: Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et

du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 84, 4 bis

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la : protection de l'environnement

(Code de l'environnement

R511-9)

tils

4331, 4734

Composés organiques vola-

voia- .

Directive 2004/42/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): 418 g/l

Autres réglementations:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 18.11.2021 MAT000477704 Date de la première version publiée:

FR / FR 18.11.2021

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale: ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Acute Tox. 4 H302 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



MOBIHEL VERNIS HS 2:1 INCOLORE DH

Version 1.0	Date de révision: 18.11.2021	Numéro de la FDS: MAT000477704 FR / FR	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 18.11.2021
STOT	SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquati	ic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.